



Assurance et Banque

Coralis Capitalisation



THEMA
Créateur de solutions

**“Vous souhaitez vivre
pleinement votre vie,
faire des projets et
préparer l’avenir
en toute confiance.”**

Être avec vous à chaque étape de votre vie en répondant à vos attentes en matière de Protection Financière, c’est le métier du Groupe AXA.

Proposé essentiellement par des Conseillers en Gestion de Patrimoine et des Courtiers Vie, Coralys Capitalisation est un contrat de capitalisation multi supports, multi gestion répondant à vos projets et votre situation personnelle, aujourd’hui et demain.

Coralis Capitalisation est le contrat de toutes les solutions

Notre démarche Offre citoyenne vous garantit que nos offres d'épargne intègrent systématiquement des bénéfices pour vous et pour la société. Nous nous engageons à :

■ **Développer la confiance :**

Nous mettons à votre disposition des brochures explicatives qui décryptent en toute transparence les garanties, jusqu'où elles vont et les exclusions des contrats d'assurance et d'épargne.

■ **Encourager la prévention :**

En épargne, la prévention est éducative, elle consiste à permettre à nos assurés d'acquérir les connaissances nécessaires à de bons choix financiers via des contenus et des services pédagogiques et à travers l'accompagnement de nos réseaux.

■ **Préserver l'environnement :**

En investissant dans des supports labellisés Greenfin. Nous garantissons que votre épargne contribue à la transition énergétique et à l'économie verte.

■ **Favoriser la solidarité et le soutien à l'économie :**

Certains fonds ont obtenu le Label Relance qui garantit notamment que les critères ESG (Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance) sont intégrés à la stratégie d'investissement du fonds. Un audit annuel par un cabinet externe indépendant permet de vérifier la bonne application de notre démarche, réalisée en toute transparence, et de renforcer continuellement notre niveau d'exigence.





Faites les bons choix avec l'aide de professionnels du patrimoine

Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent, vous, votre famille, vos biens et votre patrimoine.

En souscrivant un contrat Coralys Capitalisation, vous disposez d'un contrat qui vous apporte des solutions de premier ordre pour :

Développer et valoriser votre épargne

Préparer votre retraite

Assurer l'avenir de vos proches

Anticiper et réussir la transmission de votre patrimoine

NB : Le document d'information clé du produit Coralys Capitalisation est disponible sur le site axathema.fr, rubrique « Nos solutions patrimoniales ».

Un large choix de supports

Chacun a une sensibilité au risque et des objectifs qui lui sont propres. Que vous soyez un investisseur averti ou non, avec Coralys Capitalisation et ses nombreux supports, vous trouverez une solution sur mesure.

Supports en unités de compte

Avec une liste de plus de 960 fonds (OPC) auprès de plus de 134 sociétés de gestion internationalement reconnues pour leur expertise, Coralys Capitalisation offre un choix plébiscité par les professionnels.

Cette liste, régulièrement mise à jour, référence des OPC actions, obligations, monétaires et diversifiés couvrant les différentes zones géographiques et des secteurs d'activité variés.

Au sein de votre contrat Coralys capitalisation, vous pouvez investir dans des supports d'investissement responsable⁽¹⁾ détenteurs du label ISR, Greenfin, Finansol ou Relance.

Support en euros

Investi majoritairement en obligations européennes de première catégorie (emprunts d'États) et pour une faible part sur des actifs immobiliers et sur des placements en actions, le support en euros a pour double objectif la sécurité et la revalorisation de votre épargne.

AXA n'investit pas l'épargne placée sur les supports en euros dans les secteurs du tabac, du charbon, des sables bitumineux, des armes controversées et de l'huile de palme non durable.

L'option Titres vifs et ETFs

Cette option permet l'investissement sur une gamme de 205 Titres vifs et ETFs sous certaines conditions. Votre conseiller est à votre disposition pour toute information complémentaire sur cette offre.

Fonds Croissance

Investi majoritairement en produits de taux, le fonds Croissance a pour objectif de valoriser votre épargne sur un horizon de placement de 10 ans ou plus, grâce à une exposition plus importante sur des marchés rémunérateurs.

En gestion libre le montant du capital garanti au terme est de 100 % net investi.

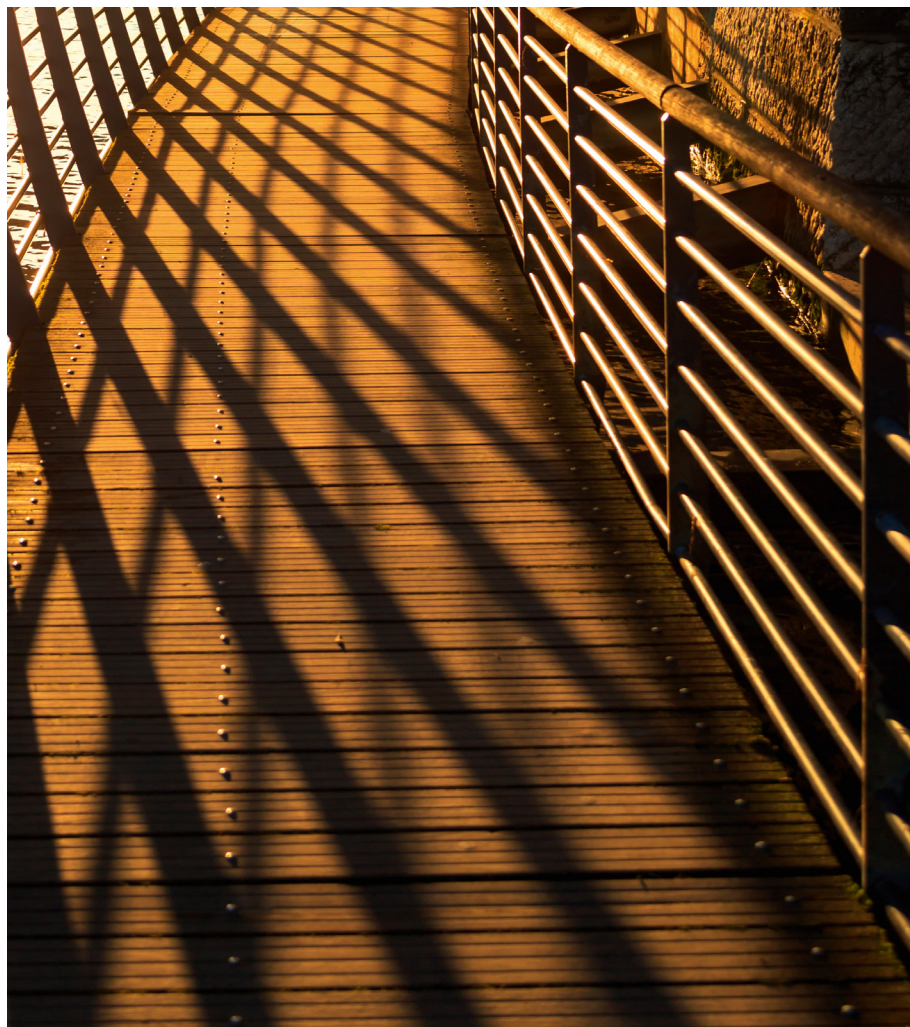
-
1.  Le label ISR (Investissement Socialement Responsable) garantit que le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) exigeants.
-  **GREENFIN LABEL**
FRANCE FINANCE VERTE Le label Greenfin est attribué lorsqu'un fonds sert à financer des projets en lien avec la transition énergétique et l'économie verte.
-  Le label Finansol distingue les produits d'épargne solidaire qui contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale comme l'accès à l'emploi, au logement, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.
- labelRelance**  Le label Relance reconnaît les fonds d'investissement à même de mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises, et en particulier des Petites ou Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).
-  Le label Towards Sustainability vise à inspirer confiance et à rassurer les investisseurs potentiels sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables, ce, sans que les investisseurs aient à réaliser eux-mêmes une analyse détaillée.

Votre contrat évolue avec vous

Grâce aux multi packs, vous combinez différents modes de gestion en fonction de votre profil.

La gestion libre

La réponse la plus appropriée pour celui qui souhaite gérer seul son épargne. Vous constituez une épargne conforme à vos objectifs et à votre profil d'épargnant en choisissant parmi les supports de la gamme Coralys ceux qui y répondent le mieux.



Vous dynamisez votre épargne grâce aux options de réorientation d'épargne.

Dans le cadre de la gestion libre, ces options vous permettent de programmer à l'avance les modalités de réorientation automatique de votre épargne, notamment en fonction de l'évolution des marchés financiers pour les options Stop Loss Max et Ecrêtage.

Option Investissement Progressif⁽¹⁾

Vous diversifiez votre épargne tout en lissant votre risque sur les marchés financiers.

Vous programmez ces réorientations régulières de l'épargne investie sur le fonds en euros ou sur une unité de compte vers une ou plusieurs unités de compte.

Vous choisissez à la fois le montant, la périodicité et la durée de ces investissements.

Option Stop Loss Max à observation quotidienne⁽²⁾

Cette option, dont la période d'observation est quotidienne, permet de limiter les pertes quand la valeur est en baisse. Vous réorientez automatiquement la totalité de votre épargne d'un support en unités de compte vers un ou plusieurs supports en unités de compte, dès que la performance financière moyenne de ce support est inférieure ou égale à un seuil de déclenchement négatif fixé.

(1) En Gestion Libre et Gestion Sous Mandat Collective.

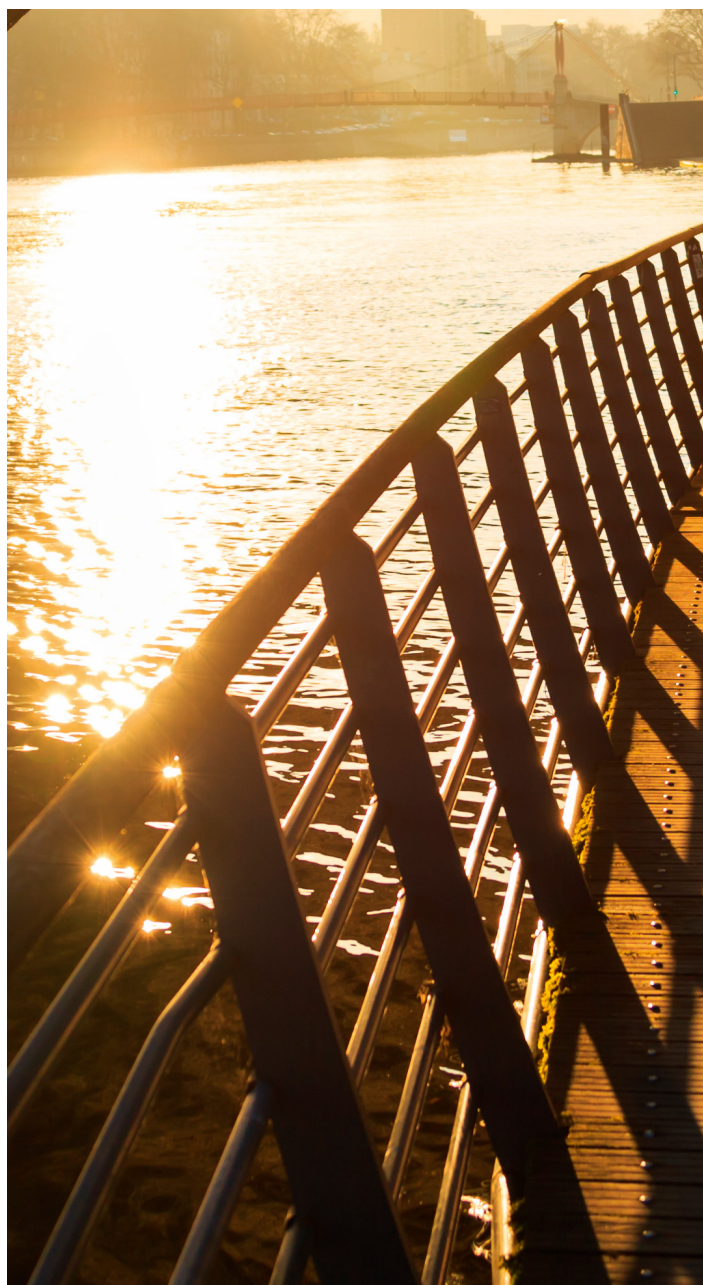
(2) En Gestion Libre.

Option Écrêtage à observation quotidienne⁽¹⁾

Cette option, dont la période d'observation est quotidienne, permet de « désinvestir » partiellement, et de manière automatique, un ou plusieurs support(s) en unités de compte dont la valeur est en augmentation, dans le but de capturer une hausse des marchés financiers.

Pour chacun des supports en unités de compte dont la valeur est passée au-dessus du seuil choisi, vous réorientez automatiquement une partie de l'épargne présente sur ce support vers un ou plusieurs autre(s) support(s) en unités de compte.

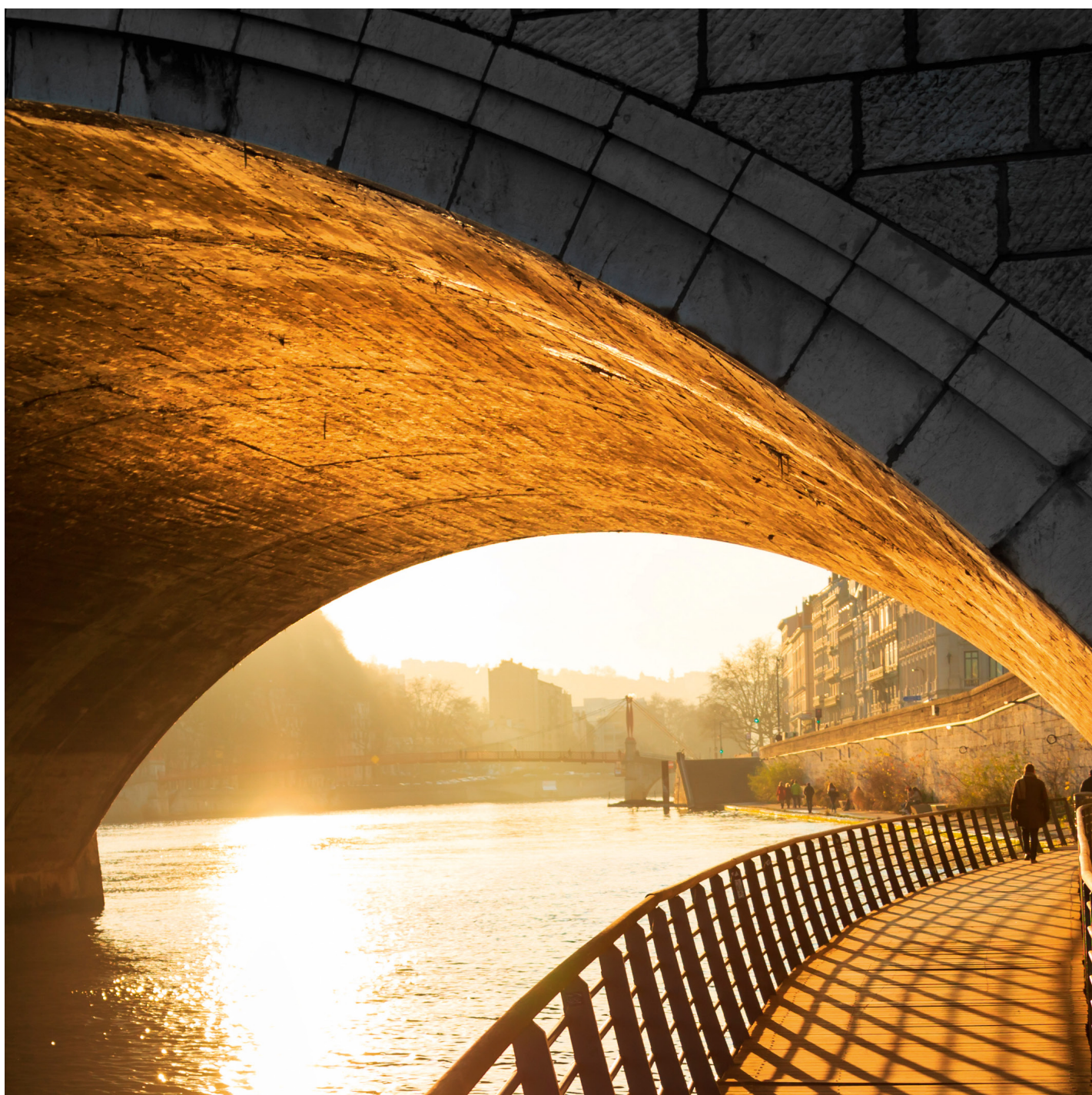
Les options de réorientation d'épargne vous aident à piloter votre épargne grâce à des arbitrages automatiques. Vous n'avez pas besoin de suivre en permanence l'évolution de la valeur de votre contrat. Vous pouvez mettre en place, modifier ou suspendre ces options gratuitement et à tout moment.



(1) En Gestion Libre.

Des conseils d'experts de la gestion financière

Le mandat de réorientation d'épargne vous assure une liberté d'orientation de gestion et la possibilité d'en changer.



La gestion sous mandat collective

La gestion sous mandat collective est une solution pour ceux qui souhaitent déléguer leur faculté de réorienter leur épargne. Vous avez en effet la possibilité de déterminer, avec l'assistance et les recommandations de votre conseiller, l'orientation de gestion conforme à vos besoins, vos exigences, votre horizon de placement et à votre profil d'épargnant ainsi que la société de gestion qui délivrera le conseil en investissement.

A ce titre, THEMA a sélectionné pour vous des sociétés de gestion qui disposent chacune d'une expertise sur un type de gestion donné.

La gestion sous mandat personnalisée

La gestion sous mandat personnalisée accessible à partir de 250 000€ constitue une prestation sur mesure à forte valeur ajoutée. Elle s'inscrit dans une véritable relation de proximité et de confiance entre le conseiller et le souscripteur qui, sélectionnant une société de gestion, définissent ensemble une orientation de gestion personnalisée, avec l'accès à un environnement financier étendu.

La société de gestion mandatée (et acceptée par l'assureur) passe ensuite des ordres dans le respect de l'orientation de gestion préalablement établie.

L'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

NB : L'investisseur ne doit pas avoir de contact direct avec l'actif.

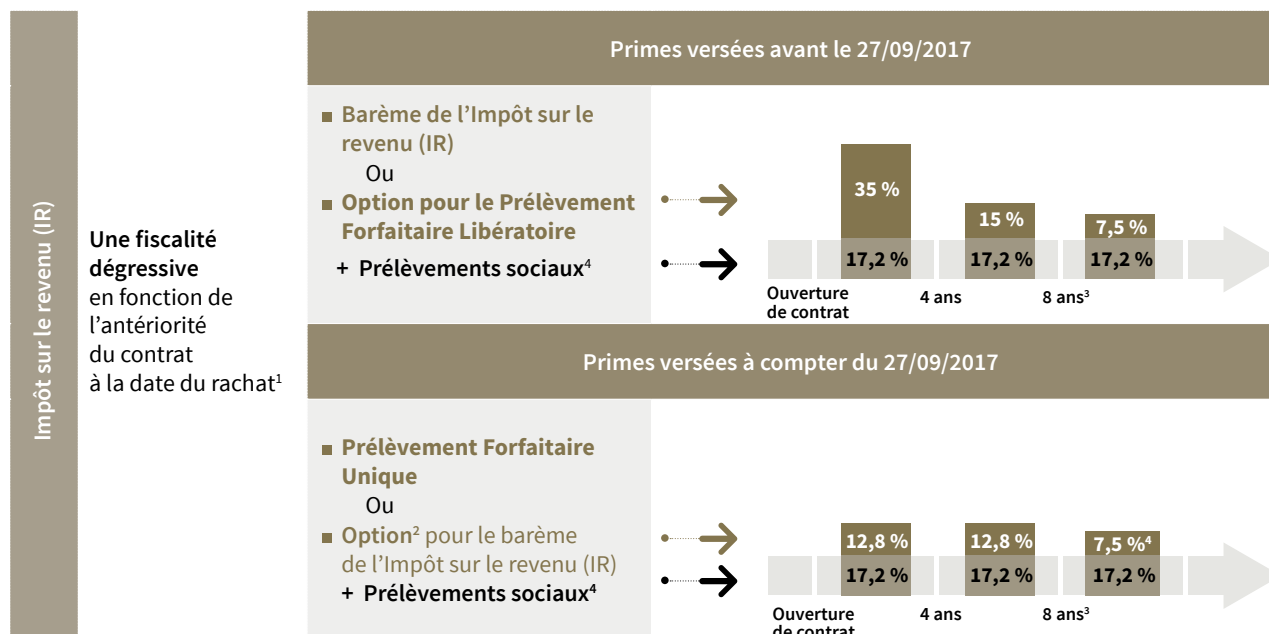
Préparer votre retraite et faire face à l'imprévu

Avec Coralys Capitalisation et son cadre fiscal favorable, vous pouvez répondre à vos besoins ponctuels de liquidités et vous constituer des revenus complémentaires en prévision de votre retraite.

Une épargne disponible

Pour faire face à des besoins ponctuels de liquidités, vous pouvez à tout moment racheter, totalement ou partiellement, votre épargne. Le rachat est constitué d'une part de capital, non imposable, et d'une fraction de produits, imposable.

Vous avez le choix entre intégrer les produits du rachat à votre revenu imposable (catégorie des revenus de capitaux mobiliers) ou opter pour le prélèvement libératoire forfaitaire (sur option) dont le taux dépend de la date du rachat et de l'option de souscription du contrat.



1. Contrats conclus après le 26/09/97, hors cadres fiscaux spécifiques. 2. Cette option globale est commune à l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU. 3. Quelle que soit la date de versement des primes, à partir de 8 ans de détention du contrat, un abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule (ou 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune) s'applique au global sur les produits rachetés sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie et de capitalisation soumis à l'impôt sur le revenu. 4. En pratique, application des prélèvements sociaux sur les produits acquis ou constatés sur le contrat à la date du rachat, déduction faite des produits pour lesquels les prélèvements sociaux ont déjà été acquittés. Le taux applicable est celui en vigueur à la date du rachat, soit 17,2 % depuis le 01/01/2018 (exception concernant les produits réalisés pendant les 8 premières années des contrats souscrits entre le 01/01/1990 et le 25/09/1997). Depuis le 1^{er} juillet 2011 les intérêts afférents au support en euros des contrats d'assurance-vie et de capitalisation multi-supports sont également assujettis aux prélèvements sociaux lors de leur inscription en compte et non plus seulement en cas de rachats ou de décès.

En cas de décès

Le contrat de capitalisation intègre l'actif successoral de l'assuré. Les héritiers (ou légataires) reçoivent le contrat. Le décès n'entraîne pas le dénouement automatique du contrat.

Les héritiers (ou légataires) ont la possibilité de procéder au rachat du contrat ou bien de demander le maintien du contrat, jusqu'à son échéance.

La valeur de rachat fait partie de la succession de l'assuré, celle-ci étant imposable aux droits de succession dans les conditions de droit commun.

Un complément de revenus régulier

À l'échéance de votre contrat, vous pouvez opter pour le versement de votre épargne sous forme de rentes viagères. Seule une fraction de la rente est imposable en fonction de votre âge au début du versement ou de la durée depuis la souscription.

Capitalisation

Âge de liquidation	Taux d'imposition*
avant 50 ans	70 %
entre 50 et 59 ans inclus	50 %
entre 60 et 69 ans inclus	40 %
à partir de 70 ans	30 %

* Hors prélèvements sociaux (17,2 % au 1^{er} janvier 2018).

Vous accédez simplement à votre contrat où que vous soyez

Coralis Capitalisation est géré par AXA Wealth Services, basée à Bordeaux, entité dédiée à la gestion de la clientèle patrimoniale d'AXA France. Elle assure un ensemble d'engagements pour vos opérations avec transparence et rapidité.

Limiter son impact sur l'environnement c'est aussi réduire ses consommations de papier.

À tout moment, votre contrat est consultable en ligne.

Vous consultez vos demandes, leur suivi et l'ensemble de vos documents quand vous le souhaitez.

En utilisant la signature électronique, vous validez tous les actes de votre contrat.

Vos données à caractère personnel (connaissance de vos exigences, de vos besoins, de vos intérêts et de votre expérience en matière financière) recueillies par AXA France dans le cadre de la souscription et la tenue de votre contrat ne peuvent pas être utilisées par AXA France et les sociétés du Groupe AXA en France à des fins de prospection commerciale sans accord express de votre part. AXA France réalise des contrôles réguliers, qui garantissent une continuité et une qualité permanente du niveau de protection de vos données.



**“Votre conseiller
vous accompagne
dans tous les actes de
la vie de votre contrat.”**



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ :
avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres
citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de
chacun. Toutes nos actions concrètes sont à découvrir sur axa.fr